

SG/GF/II

Département de l'Aude
Canton de LÉZIGNAN-CORBIÈRES
Commune de LÉZIGNAN-CORBIÈRES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Egalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

**PORTANT DÉLÉGATION PERMANENTE DE FONCTIONS À M. DIDIER JULIAN,
CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ**

Le Maire de la commune de Lézignan-Corbières,

Vu les articles L. 2122-18 à L. 2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n° 2020-095 du 5 juillet 2020 portant élection du Maire ;
Vu la délibération n° 2020-097 du 5 juillet 2020 portant élection des adjoints au Maire ;
Vu l'arrêté municipal n° 2022-746 du 1^{er} juillet 2022 portant délégation permanente de fonctions à M. Didier JULIAN et désignant M. Didier JULIAN comme délégué auprès de M. Jean-Paul PUJOL dans le domaine du Sport ;
Vu l'arrêté municipal n° 2023-302 du 10 mai 2023 portant retrait de délégation de fonctions et de signature à M. Jean-Paul PUJOL ;
Considérant qu'il est nécessaire de procéder à une modification des délégations permanentes de fonctions à M. Didier JULIAN afin d'assurer la bonne marche de l'administration communale ;

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté n° 2022-746 portant délégation permanente de fonctions à M. DIDIER JULIAN est rapporté.

Article 2 : À partir du 12 mai 2023, M. Didier JULIAN, Conseiller municipal, est délégué auprès de M. Gérard FORCADA, Maire, pour intervenir dans le domaine du Sport.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la mairie et inscrit dans le registre des arrêtés de la commune.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département ou de son délégué dans l'arrondissement.

Article 5 : Le Maire, le Directeur Général des Services et le Trésorier de Narbonne Agglomération, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À Lézignan-Corbières, le 11 mai 2023

**Le Maire,
Gérard FORCADA**

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211102033-20230511-2023-313-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2023

Publication : 12/05/2023

Pour le Maire

